

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2023

---

RELATIF AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 809)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N° AS50

présenté par  
Mme Périgault

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Parmi les personnes engagées en qualité de volontaires olympiques et paralympiques de 2024, sont désignés des référents handicaps chargé de diffuser les bonnes pratiques concernant l'accueil des personnes en situation de handicap.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

À défaut de pouvoir former tous les intervenants des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, volontaires comme professionnels, nous pourrions envisager que certains d'entre eux soient référents, permettant ainsi le suivi de cet accueil et la diffusion des bonnes pratiques et des bons comportements à adopter en la matière.